

COMMUNE DE CARCÈS**PROCES-VERBAL DE SEANCE**
*Article L2121-25 du CGCT***CONSEIL MUNICIPAL DU 27 mars 2026**
Séance ouverte au public

MEMBRES EN EXERCICE

En exercice	Présents	Représentés	Absents	Votants	Quorum
27	23	4	0	27	14

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX ET LE VINGT SEPT MARS à 18 heures 30 , le Conseil Municipal de la Commune de Carcès, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain RAVANELLO, Maire.

Date de la convocation : **23 mars 2026**

PRESENTS :

Alain RAVANELLO - John BRISPOT – Amandine CHIAPELLO – Yvette TORRI – Dylan WASTEELS – Colette PEYBERNES – Patrick SCHMITT – Sandrine GUIOT-PICQUART - Georges STEFFAN – Nathalie JANVIER – Dominique PRAEL – Dimitri MONDON – Milena ROUSSEAU – Karl BRUN – Marie CLÉMENT-PASSONI – Stanislas WAROUX – Marie-Hélène VERMAND – Vincent CLAVIER – Christine GARCIA – Pierre CORINO – Stéphanie PRIEUR – Julie COMBIER – Nicolas FERRETTO-REGGI

Absents représentés :

Joseph HERBEL – Valérie DURANT - Sandrine MARCHÉ – David VERCELLONI

Absents : 0

Secrétaire de séance :

Karl BRUN

DELIBERATION MUNICIPALE n° 2026-01 : Election du Maire

La Présidente de séance, Madame Marie-Hélène VERMAND, doyenne d'âge a rappelé les dispositions du Code général des collectivités territoriales relatives à l'élection du Maire.

Seul Monsieur Alain RAVANELLO, liste « Carcès en Avant » propose sa candidature.

Chaque conseiller municipal, a remis son bulletin de vote fermé.

Monsieur Alain RAVANELLO a obtenu 26 voix. Un bulletin blanc a été trouvé dans l'urne.

Ayant obtenu la majorité, Monsieur Alain RAVANELLO a été proclamé Maire de la commune de Carcès.

DELIBERATION MUNICIPALE n° 2026-02 : Détermination nombre d'adjoints au Maire

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de fixer à 8 le nombre d'adjoints au Maire.

L'assemblée après en avoir délibéré décide de fixer à l'UNANIMITE à 8 le nombre d'adjoints au Maire de la commune de Carcès.

DELIBERATION MUNICIPALE n° 2026-03 : Election des Adjoints au Maire

Le Maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue.

Le Maire propose 8 adjoints : Monsieur John BRISPOT (1^{er} adjoint), Madame Amandine CHIAPELLO (2^{ème} adjointe), Monsieur Joseph HERBEL (3^{ème} adjoint), Madame Yvette TORRI (4^{ème} adjointe), Monsieur Dylan WASTEELS (5^{ème} adjoint), Madame PEYBERNES Colette (6^{ème} adjointe), Monsieur Patrick SCHMITT (7^{ème} adjoint) et Madame Sandrine GUIOT-PICQUART (8^{ème} adjointe).

Après avoir procédé aux votes, chacun ayant obtenu 26 voix, dont un bulletin blanc trouvé dans l'urne, ils sont élus adjoints au Maire.

DELIBERATION MUNICIPALE n° 2026-04 : Lecture de la Charte de l' élu local

Monsieur le Maire indique que chaque conseiller municipal a reçu la charte. Après en avoir donné lecture, le conseil municipal A PRIS ACTE de la lecture et de la remise de la Charte de l'Elu local.

La séance est levée à 19 h50

Pour copie conforme le Maire

Alain RAVANELLO



Pour copie conforme le Secrétaire de séance

Karl BRUN